

POUR NOUS JOINDRE

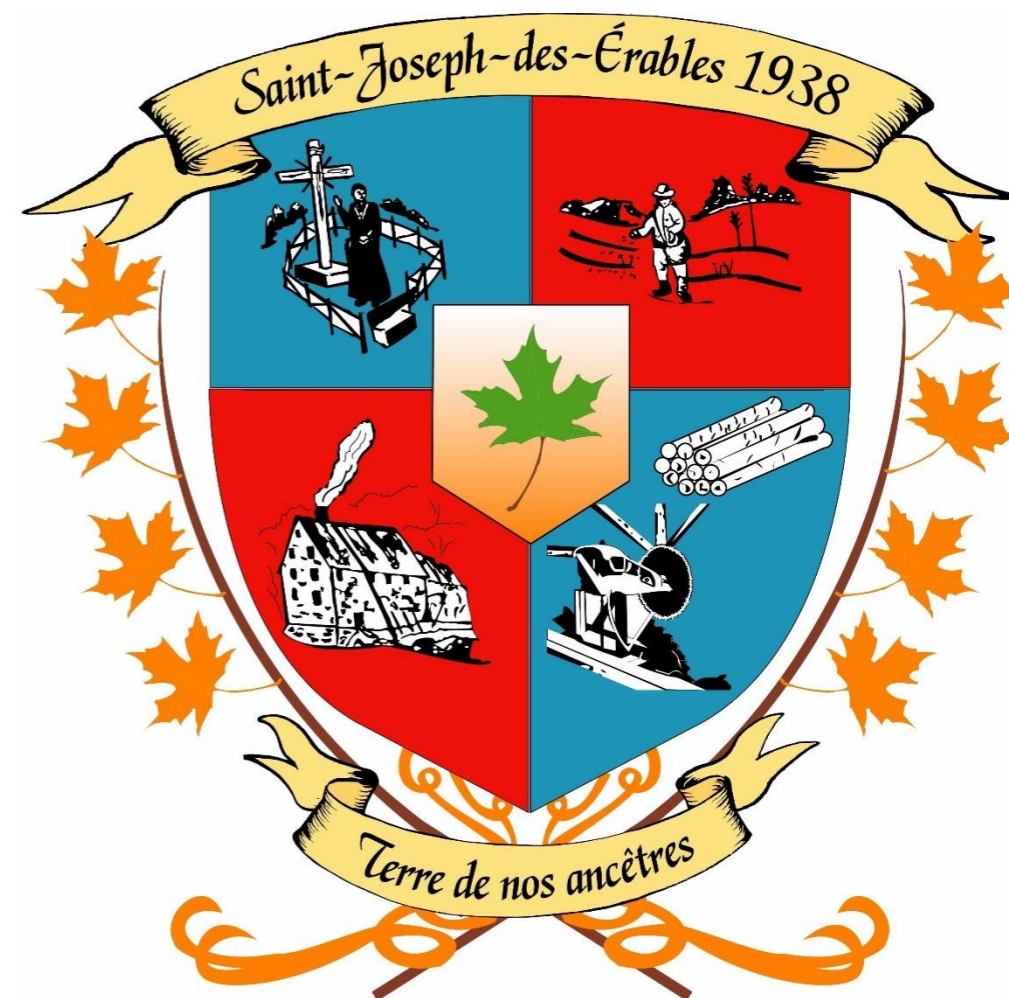
DIRECTRICE MUNICIPALE :

Marie-Josée Mathieu 418-397-4772
Télécopieur 418-397-1555
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 34, numéro 2, février 2020

Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0
www.stjosephdeserables.com

Le mot du maire

Bonjour à tous,

tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour votre collaboration, nous avons déjà reçu plusieurs questionnaires. Plusieurs d'entre vous nous ont mentionné le manque d'informations relativement au coût des différents projets. Le conseil aurait aimé vous les fournir, par contre, la municipalité devait engendrer des coûts de plus de 13 000 \$ pour obtenir ses informations. Sachez que les conseillers préféreraient donc obtenir votre avis au sujet de ces projets avant d'engager des fonds publics.



De plus, certains d'entre vous ont mentionné que le gouvernement provincial avait l'intention de forcer les fusions municipales. Étonnés, nous avons donc fait une démarche auprès de notre député Luc Provençal pour éclaircir le tout. Une discussion avec le ministre responsable des affaires municipale nous a permis de bien comprendre la situation que voici :

Le gouvernement encourage les fusions, par contre il ne les forcera jamais. Un *Programme d'aide financière au regroupement municipal* (PAFERM) est même offert au futur jumelé. Dans notre situation, le montant de celui-ci s'élève à 543 000 \$ sur 5 ans.

St-Joseph-des-Érables s'exclut donc par le fait même au *Programme de la taxe d'assise sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) en manque à gagner de 582 000 \$ sur 4 ans. Pour bien visualiser, vous retrouverez ci-bas un tableau démonstratif. Il vous apparaîtra vous aussi évidemment normal que le gouvernement encourage les fusions.

Les résidents de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables perdraient donc leur contribution de base de 582 000 \$ sans oublier les pertes additionnelles reliées aux autres programmes offerts qui seraient rarement investis en totalité sur notre territoire.

	PAFERM	TEQC avec fusion	TECQ sans fusion	DIFFÉRENCE
Année 1	201 880 \$	173 331 \$	173 331 \$	201 880 \$
Année 2	149 240 \$	173 331 \$	173 331 \$	149 240 \$
Année 3	106 600 \$	173 331 \$	173 331 \$	106 600 \$
Année 4	53 330 \$	173 331 \$	173 331 \$	53 330 \$
Année 5	31 980 \$	27 816 \$	173 331 \$	-113 535 \$
Année 6	-	27 816 \$	173 331 \$	-145 515 \$
Année 7	-	27 816 \$	173 331 \$	-145 515 \$
Année 8	-	27 816 \$	173 331 \$	-145 515 \$

Dans le but de vous informer davantage sur ce qui se passe dans notre municipalité, nous introduisons l'ajout d'une nouvelle chronique nommée « Chronique du conseil ». Un résumé du déroulement des séances vous sera présenté.

À la prochaine!

Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février dernier le maire a présenté les dépenses en lien avec les réparations du camion de déneigement des trois dernières années. Le conseil effectuera une analyse plus approfondie après la saison 2019-2020, afin d'évaluer la durée de vie du camion de déneigement.

Suite aux explications concernant le projet de loi 48 qui apporte des modifications à la Loi sur la fiscalité municipale, afin de donner au gouvernement le pouvoir de déterminer par règlement la valeur imposable maximale d'un terrain d'une exploitation agricole qui est enregistrée et qui est comprise dans une zone agricole et afin d'introduire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers. Le conseil municipal prend la décision de ne pas appliquer le taux varié forestier.

Échéance de taxes

Un rappel pour les gens concernés, le premier versement est le 1^{er} mars prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.



Alerte de masse

Désormais, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre rapidement, massivement et efficacement nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

Chaque citoyen pourra choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. De plus, vous pourrez choisir la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire.

<https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé du 2 au 6 mars inclusivement pour la semaine de relâche. En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec le Maire ou le conseiller de votre secteur.

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 10 mars à 19 h 00.

Défi santé 2020

30 jours pour mettre sa santé en priorité!

Du 1^{er} au 30 avril, activez vos habitudes de vie en participant au Mois Défi Santé! Engagez-vous à poser des gestes simples pendant 1 mois pour atteindre 3 objectifs qui favorisent la santé physique et mentale:

- Manger plus de fruits et légumes chaque jour
- Bouger au moins 30 minutes par jour
- Prendre un moment pour se détendre chaque jour

Un défi collectif et motivant qui fait tellement de bien! Trucs pratiques, recettes, offres exclusives et plus de 10 000 \$ en prix à gagner vous attendent à DefiSante.ca. Bien-être et énergie en prime!



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT 209-19 FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MRC ROBERT-CLICHE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION LORSQUE LE MOYEN DE SÉSINFECTION EST LE RAYONNEMENT ULTRAVIOLET », lequel a été adopté par le CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE » le 18 décembre 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^{ème} Rue à Beauceville.

Donné à Beauceville ce 21^{ème} jour de Janvier, deux mille vingt.

Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 211-19 RÉGISSANT SUR LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE » a été adopté le 1^{er} janvier 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 28^e jour de janvier, deux mille vingt.

Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de
consultation

Aux personnes intéressées par la révision du Plan d'urbanisme et le remplacement des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Avis public est donné que lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 4 février 2020, le conseil de la municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

a) Projet de règlement 241-20 amendant le règlement de zonage no 217-17 concordant aux amendements 207-19 et 208-19 du SADR de la MRC Robert-Cliche

Le présent règlement a pour objet :

1. D'ajouter ou modifier certaines terminologies dans le but d'être concordant au schéma d'aménagement;
2. D'ajouter la possibilité d'un protocole d'entente entre voisins pour l'abattage d'arbres dans la bande boisée voisine;
3. D'ajouter des normes d'implantations pour les usages complémentaires aux usages résidentiels dans la zone agricole permanente.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le **10 mars 2020** à 18h30, à la salle du Conseil, située au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables. Le projet de règlement et les conséquences de leur adoption seront présentés lors de cette assemblée et la municipalité entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement de *Zonage* est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Le projet de règlement cité ci-haut peut être consultés à l'hôtel de ville, située au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables, durant les heures d'ouverture normales du bureau. Un résumé du Plan d'urbanisme sera également distribué par courrier à toutes les adresses du territoire.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables, ce date 27 février 2020.

Marie-Josée Mathieu, directrice-générale et secrétaire-trésorière